

DELIBERATION N° 2016/431

Autorisant le maire à signer les conventions relatives au fonctionnement des classes et sections sportives des collèges Francis Carco, Edmée Varin et Dumbéa-sur-mer

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 7 décembre 2016,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2016/408 du 7 décembre 2016 approuvant le budget primitif 2017 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/108 du 17 octobre 2016,

La réunion conjointe des commissions municipales « Sport, Culture, Animation, Vie associative et Education Jeunesse », entendue en séance du 23 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}

D'autoriser le Maire à signer avec les collèges Francis Carco, Edmée-Varin et Dumbéa sur mer ainsi que les clubs sportifs établis sur la commune : Golf Club de Dumbéa, Dumbéa Natation, Tennis Club d'Auteuil, Union Rugby Club Dumbéa, Judo club Dumbéa, Dumbéa Squash Club et Fédération Calédonienne de Football, pour l'année 2017, les conventions de partenariat prévoyant, à la charge de la Ville de Dumbéa, la mise à disposition d'installations sportives communales et la participation aux frais de transport des élèves sur les différents lieux de pratique sportive, ainsi que leurs avenants éventuels.

ARTICLE 2/

Les dépenses correspondantes d'un montant maximal de 3 000 000 XPF, seront imputées au chapitre 011, intitulé Charges à caractère général, du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Dumbéa.

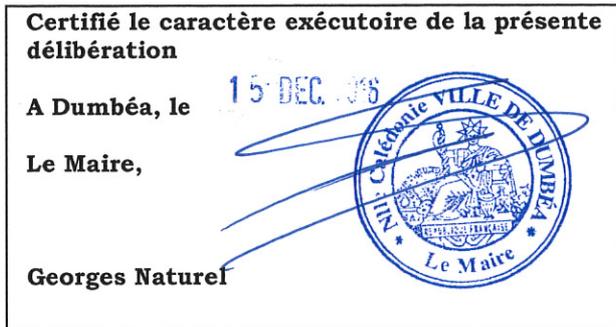
ARTICLE 3/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4/

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 7 DECEMBRE 2016



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 7 DECEMBRE 2016



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.G	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
DAF	-	1
DCJSP	-	1
SDS	-	1
COLLEGE FRANCIS CARCO	-	1
COLLEGE EDMEE VARIN	-	1
COLLEGE DUMBEA SUR MER	-	1
CLUBS SPORTIFS	-	7
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1